



COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

ANNEXE

TARIFS

REGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





Sommaire

I. COLLECTES EN PORTE-À-PORTE	3
A. FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE CHARGES OPERATIONNELLES (à compter du 01/10/2024)	3
B. MISE A DISPOSITION ET ENTRETIEN/MAINTENANCE DES CONTENANTS ET PRIX UNITAIRE DE COLLECTE	3
II. COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	6
III. TARIFS DES DECHETERIES PROFESSIONNELLES SITUEES A LA TESTE DE BUCH ET AU TEICH (à compter du 01/07/2024)	7
IV. AUTRES TARIFS	8
V. AUTRES DISPOSITIONS (à compter du 01/07/2024) :	11



I. COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Dans le cadre de la redevance spéciale, il est nécessaire de définir les tarifs pour les professionnels ayant souscrit un contrat avec la COBAS pour l'élimination de leurs déchets d'activité, assimilables aux déchets des ménages.

A. FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE CHARGES OPERATIONNELLES (À COMPTER DU 01/10/2024)

FORFAIT	
Mise en place d'un nouveau contrat (1 ^{ère} livraison comprise)	50.00 €
Livraison ou retrait de bac(s) (<i>en dehors de la 1^{ère} livraison</i>)	30.00 €

B. MISE A DISPOSITION ET ENTRETIEN/MAINTENANCE DES CONTENANTS ET PRIX UNITAIRE DE COLLECTE

Tarif 1 (à compter du 01/10/2024) :

Collectes en porte à porte des **emballages recyclables** auprès des professionnels, administrations et lors des manifestations locales (bacs équipés d'une puce électronique) assimilables aux emballages produits par les particuliers.

EMBALLAGES RECYCLABLES 2 passages hebdomadaires maximum		
Volume du bac	Prix forfaitaire trimestriel de location*	Prix unitaire / bac collecté** (0.015 €/l)
120 L	1.25 €	1,80 €
180 L	1.80 €	2,70 €
240 L	1.80 €	3,60 €
340 L	2.65 €	5,10 €
500 L	8.10 €	7,50 €
660 L	8.10 €	9,90 €
770 L	8.10 €	11,55 €

**Prix unitaire de location des contenants : la dotation (nombre et volume des bacs mis à disposition) est définie au moment de la signature du contrat ou de l'avenant puis facturée trimestriellement. Le coût de location comprend l'entretien-maintenance du ou des bac(s). Le coût de location du trimestre correspond à la dotation en place au moment de la facturation.*

***Les bacs destinés à recevoir les emballages à recycler qui ne seraient pas triés conformément aux consignes de tri définies par la COBAS seront refusés à la collecte et devront être retriés par les utilisateurs avant la prochaine collecte.*

Tarif 2 (à compter du 01/10/2024)

Collectes en porte à porte des déchets assimilés **des ordures ménagères résiduelles non valorisables** auprès des professionnels, administrations et lors des manifestations locales (bacs équipés d'une puce électronique) :



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES			
Volume du bac	Prix forfaitaire trimestriel	Prix unitaire par bac collecté (selon fréquence déterminée à la signature du contrat et/ou avenant)	
	Location bac(s)*	2 collectes max/semaine (0.021 €/litre)	> à de 2 collectes /semaine (0.030 €/litre)**
120 L	1.25 €	2,52 €	3,60 €
180 L	1.80 €	3,78 €	5,40 €
240 L	1.80 €	5,04 €	7,20 €
340 L	2.65 €	7,14 €	10,20 €
500 L	8.10 €	10,50 €	15,00 €
660 L	8.10 €	13,86 €	19.80 €
770 L	8.10 €	15,75 €	22.50 €

**Prix unitaire de location des contenants : la dotation (nombre et volume des bacs mis à disposition) est définie au moment de la signature du contrat ou de l'avenant puis facturée trimestriellement. Le coût de location comprend l'entretien-maintenance du ou des bac(s). Le coût de location du trimestre correspond à la dotation en place au moment de la facturation.*

*** Cette grille tarifaire est définie au moment de la signature du contrat et/ou de l'avenant et s'applique dès lors que le professionnel demande des fréquences de collectes supérieures à deux passages hebdomadaires sur une période de l'année et quelle que soit la durée de la période demandée.*

Tarif 3 (à compter du 01/10/2024) :

Collectes en porte à porte des **biodéchets** auprès des professionnels, administrations et lors des manifestations locales (bacs équipés d'une puce électronique) :

BIODECHETS			
Volume du bac	Prix forfaitaire trimestriel	Prix unitaire par bac collecté (selon fréquence déterminée à la signature du contrat et/ou avenant)	
	Location bac(s)*	2 collectes max/semaine (0.021 €/litre)	> à de 2 collectes /semaine (0.030 €/litre)**
120 L	1.25 €	2,52 €	3,60 €
240 L	1.80 €	5,04 €	7,20 €

**Prix unitaire de location des contenants : la dotation (nombre et volume des bacs mis à disposition) est définie au moment de la signature du contrat ou de l'avenant puis facturée trimestriellement. Le coût de location comprend l'entretien-maintenance du ou des bac(s). Le coût de location du trimestre correspond à la dotation en place au moment de la facturation.*

*** Cette grille tarifaire est définie au moment de la signature du contrat et/ou de l'avenant et s'applique dès lors que le professionnel demande des fréquences de collectes supérieures à deux passages hebdomadaires sur une période de l'année et quelle que soit la durée de la période demandée.*

**Tarif 4 (à compter du 01/01/2025) :**

Collecte en porte à porte des professionnels **utilisant les mêmes conteneurs roulants que ceux réservés aux habitants** d'un ensemble collectif ou d'une maison individuelle : le montant de la redevance spéciale est calculé forfaitairement en fonction de la taille de l'entreprise et de son activité socio-professionnelle (annexe n°2 bis du règlement de collecte de la COBAS) : le tarif forfaitaire est de 0.021 €/litre.

Le tableau des forfaits est calculé selon une production théorique hebdomadaire de référence et les tarifs du service.

TYPE DE FORFAIT ⁽¹⁾	FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3	FORFAIT 4	FORFAIT 5	FORFAIT 6
production théorique de référence /collecte (tous flux confondus)	240 L	360 L	680 L	1000 L	1320 L	1500 L
Production annuelle théorique (sur la base de 2 collecte/semaine)	24 960 L	37 440 L	70 720 L	104 000 L	137 280 L	234 000 L
Tarif annuel (avant déduction TEOM n-1)	524.16 €	786.24 €	1485.12 €	2184.00 €	2882.88 €	4914.00 €

(1) Déterminé selon la grille d'application des forfaits (en **annexe 2 bis du règlement de collecte**)



II. COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Tarif 1 (à compter du 01/07/2024) :

Collectes réalisées en Point d'Apport volontaire (PAV), à l'aide de bornes enterrées ou semi-enterrées disposant d'un contrôle d'accès :

Emballages recyclables :

Montant facturé = Volume de la borne d'introduction x 0.015 €/litre x nb d'apports

Ordures ménagères résiduelles :

Montant facturé = Volume de la borne d'introduction x 0.021 €/litre x nb d'apports

Verre : gratuit

Tarif 2 (à compter du 01/07/2024)

PAV utilisé par un seul professionnel : facturation « au réel »

Emballages recyclables :

Collecte en PAV d'un professionnel utilisant ses propres conteneurs (semi-)enterrés : le montant de la redevance spéciale est calculé « au réel » :

Montant facturé = Volume collecté x 0.015 €/litre

Ordures ménagères résiduelles :

Collecte en PAV d'un professionnel utilisant ses propres conteneurs (semi-)enterrés : le montant de la redevance spéciale est calculé « au réel » :

Montant facturé = Volume collecté x 0.021 €/litre

Verre : gratuit

Tarif 3 (à compter du 01/01/2025):

PAV sans contrôle d'accès et utilisé par plusieurs usagers : facturation annuelle « au forfait »

Collecte en PAV des professionnels utilisant les mêmes conteneurs que ceux réservés aux habitants ou partagés par plusieurs usagers : le montant de la redevance spéciale est calculé forfaitairement pour une année, en fonction d'une production annuelle estimée selon le tableau ci-dessous et un tarif forfaitaire de 0.021 €/litre :

TYPE DE FORFAIT ⁽¹⁾	FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3	FORFAIT 4	FORFAIT 5	FORFAIT 6
production théorique de référence /collecte (tous flux confondus)	240 L	360 L	680 L	1000 L	1320 L	1500 L
Production annuelle théorique (sur la base de 2 collecte/semaine)	24 960 L	37 440 L	70 720 L	104 000 L	137 280 L	234 000 L



Tarif annuel (avant déduction TEOM n-1)	524.16 €	786.24 €	1485.12 €	2184.00 €	2882.88 €	4914.00 €
---	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

(1) Déterminé selon la grille d'application des forfaits (en annexe 2 bis du règlement de collecte)

Verre : gratuit

III. TARIFS DES DECHETERIES PROFESSIONNELLES SITUEES A LA TESTE DE BUCH ET AU TEICH (à compter du 01/07/2024)

Déchèterie professionnelle la Teste de Buch *	Tarifs HT (€/tonne)
Déchets verts bruts et propres	44,00 €
Gravats inertes en mélange	25.00 €
Bois divers en mélange	65.00 €
Bois brut et palettes	23,00 €
Souches	45.00 €
Recyclables divers en mélange	91,00 €
Déchets d'équipement et d'ameublement triés	13,00 €
Ferrailles	- €
Cartons propres pliés	- €
Déchets non valorisables et non triés	160.00 €

* L'accès à la déchèterie professionnelle de la Teste est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes (hors remorque).

Déchèterie professionnelle – Centre de valorisation des déchets du Teich	Tarifs (€ HT/tonne)
Déchets verts bruts et propres	35,00 €
Déchets verts broyés	27,00 €
Déchets verts souillés	58,00 €
Béton pur	3,00 €
Gravats propres en mélange	19.00 €
Gravats souillés	41,00 €
Bois divers en mélange	55.00 €
Bois brut et palettes	13.00 €
Souches	35.00 €
Plâtre brut et propre	80.00 €
Déchets d'équipements et d'ameublement triés	0.00 €**
Ferrailles	- €
Cartons propres pliés	- €
Déchets non valorisables	160.00 €

* L'accès à la déchèterie professionnelle du Teich est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes pour les cartons et aux bennes de 30m3 maxi non compactées pour les autres flux.

** Le dépôt des déchets d'ameublement est réservé aux titulaires de la carte Eco Mobilier.



Pour ces deux sites, il est rappelé que les chargements arrivant en mélange, doivent être obligatoirement triés sur place par l'utilisateur. L'ensemble du chargement est facturé, dans sa totalité, au tarif « déchets non valorisables » dès lors que l'utilisateur n'effectue pas une pesée par type de déchets.

La COBAS se réserve le droit de refuser l'accès à l'utilisateur ne respectant pas les consignes de tri imposées par la législation et le règlement de collecte des déchets de la COBAS.

Pour des raisons de sécurité, il est rappelé que les véhicules chargés se présentant sur les deux sites doivent respecter le PTAC inscrit sur leur carte grise, et les protocoles de sécurité de chaque entité, au risque de ne plus être accepté dans les déchèteries de la COBAS.

IV. AUTRES TARIFS

Tarif 1 (à compter du 01/01/2025) :

Passages supplémentaires, uniquement pour les ordures ménagères résiduelles, organisées à la demande des gestionnaires d'immeubles en saison estivale : prix forfaitaire calculé en fonction du prix de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

A compter du 01 janvier 2025 : 22 € HT par passage de collecte supplémentaire

Tarif 2 (à compter du 01/07/2024) :

- ✓ Collecte exceptionnelle faisant suite à une demande d'intervention des forces de police ou des services municipaux.

Forfait « collecte du dépôt sauvage » : 150 € le dépôt sauvage
Tarif traitement des déchets : 160 € HT/tonne

Tarif 3 (à compter du 01/07/2024) :

VENTE DE COMPOST ET AUTRES AMENDEMENTS ORGANIQUES - CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DU TEICH

La plateforme de compostage traite annuellement environ 25 000 tonnes de déchets végétaux engendrant une production annuelle de compost estimée entre 8 000 et 12 000 tonnes. Ce produit répondant à la norme NFU 44 051 peut être commercialisé en vrac, selon 3 granulométries différentes :

- Compost avec une granulométrie < à 30 mm (pour les professionnels uniquement)
- Compost avec une granulométrie < à 20 mm
- Compost avec une granulométrie < à 10 mm

A cet effet, il vous est proposé la grille tarifaire suivante :

TARIFS POUR LES PARTICULIERS (Paiement au comptant)		TARIFS à la tonne TTC



	Compost en vrac < à 20 mm	30 €
	Compost en vrac < à 10 mm	35 €

Dans le cadre d'opérations visant à promouvoir l'utilisation du compost (associations, manifestations, COSEL communautaire, ...), la COBAS se réserve la possibilité d'offrir du compost dans la limite du stock disponible.

TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS *		TARIFS HT (€/tonne)
Broyat de déchets verts		6,49 €
Terre de souches	Matière végétale en mélange	27,82 €
Compost en vrac 0/30 mm	Pour un minimum de 500 tonnes annuelles suivant disponibilité des stocks	9,27 €
Compost en vrac 0/20 mm	De 0 à 100 tonnes	27,82 €
	De 0 à 500 tonnes	23,18 €
	De 0 à 1 000 tonnes	16,69 €
	+ de 1 000 tonnes	9,27 €
Compost en vrac 0/10 mm	De 0 à 100 tonnes	35,46 €
	De 0 à 500 tonnes	30,82 €
	De 0 à 1 000 tonnes	23,40 €
	+ de 1 000 tonnes	14,13 €

* Le prix dégressif appliqué aux professionnels ne pourra être mis en œuvre qu'après ouverture d'un compte client auprès des services de la COBAS.

En cas de non atteinte, en fin d'année civile, de la tranche facturée, une facture de régulation sera appliquée.

TARIF 4 (à compter du 01/07/2024) :

VENTE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La COBAS a mis en place un plan local de prévention en partenariat avec l'ADEME axé sur la réduction de déchets, et notamment la promotion du compostage individuel.

Pour inciter les usagers à pratiquer le compostage, la COBAS organise des campagnes de distribution des composteurs individuels proposés à la vente au tarif de 10 € l'unité, dans la limite des stocks disponibles (dans la limite d'un composteur/foyer).

TARIF 5 (à compter du 01/07/2024) :

REMPACEMENT DE BACS DE COLLECTE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) fournit aux usagers, des bacs individuels, pour chacun des flux collectés en porte à porte.

La mauvaise utilisation des bacs peut entraîner des dégradations et déformations massives et volumiques anormales dues, notamment, au trop fort compactage des déchets stockés ou à leurs caractéristiques (liquides, graisses, cendres chaudes...). En cas de non-respect des règles d'usage ou suite à une demande de changement ou d'ajout de bac pour convenance personnelle, le remplacement ou l'ajout du ou des conteneurs est à la charge de l'utilisateur.



Tarif applicable pour le remplacement d'un bac selon la grille tarifaire suivante. Une décote d'1/48^{ème} de la valeur initiale du bac est appliquée par mois de mise à disposition (tout mois entamé est dû).

Volume du bac	Prix unitaire en € HT
120 L	20,00 €
180 L	29,00 €
240 L	28,00 €
340 L	42,00 €
500 L	130,00 €
660 L	102,00 €
750 L	104,00 €

TARIF 6 (à compter du 01/07/2024) :

BADGES D'IDENTIFICATION SUPPLEMENTAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrôle d'accès au centre de transfert de la Teste de Buch, et au centre de valorisation du Teich, ou dans certains points d'apport volontaire, un système d'identification par badge est en place.

La COBAS remet gratuitement, à chaque usager concerné, le nombre de badges correspondant soit, à son parc de véhicules professionnels enregistrés sur son compte client, soit de façon forfaitaire, deux badges/logement à la livraison des points de collecte en apport volontaire.

Afin de limiter les pertes ou la transmission de badge à des non ayant droit, il vous est proposé, d'approuver l'adoption du tarif de 5 € unitaire pour la fourniture d'un badge d'identification supplémentaire permettant l'accès sur nos différents sites de collecte.

TARIF 7 (à compter du 01/07/2024) :

PRÊT EXCEPTIONNEL DE BACS

La COBAS est régulièrement sollicitée pour assurer temporairement des collectes exceptionnelles auprès d'usagers, de professionnels, d'administrations ou d'associations lors de manifestations publiques d'envergure communautaire ou privées, mais aussi lorsque les travaux de mise en place de bornes enterrées ou semi-enterrées demandés par la COBAS, au moment de l'instruction des permis de construire, pour les constructions collectives de plus de 30 logements ne sont pas livrés par l'aménageur lors de la livraison des appartements ou du démarrage d'une activité professionnelle.

La COBAS établit alors une convention à durée déterminée pour la mise à disposition des bacs et la collecte de déchets, avec le demandeur.

Les tarifs de ces conventions sont calculés sur la même base que ceux définis pour la collecte des professionnels en porte à porte (titre 1), à savoir :

**Pour les emballages à recycler*** :

Volume du bac	Prix unitaire de collecte / bac* (0.015 €/l)
120 L	1,80 €
180 L	2,70 €
240 L	3,60 €
340 L	5,10 €
500 L	7,50 €
660 L	9,90 €
770 L	11,55 €

**Les bacs destinés à recevoir les emballages à recycler qui ne seraient pas triés conformément aux consignes de tri définies par la COBAS seront retriés par les utilisateurs ou feront l'objet d'une facturation au prix du tarif des ordures ménagères résiduelles (tarif n°2)*

Pour les ordures ménagères résiduelles :

Volume du bac	Prix unitaire de collecte/bac (0.021 €/l)
120 L	2,52 €
180 L	3,78 €
240 L	5,04 €
340 L	7,14 €
500 L	10,50 €
660 L	13,86 €
770 L	15,75 €

V. AUTRES DISPOSITIONS (à compter du 01/07/2024) :**SEUIL DE GRATUITE POUR APPORTS DE DECHETS VOLUMINEUX DES PARTICULIERS EN DECHETERIE**

Les véhicules de plus de 1,90 mètres de hauteur et/ou présentant des volumes supérieurs à 1m³ par jour, sont orientés vers la déchèterie professionnelle de la Teste de Buch, ou le centre de valorisation des déchets du Teich. Les particuliers peuvent ainsi vider leur chargement après ouverture d'un compte client, sans aucune restriction de volume ou de gabarit. Ils sont alors facturés aux tarifs en vigueur, en fonction du volume et de la nature du produit déposé.

Afin de proposer une solution adaptée et pragmatique à ces utilisateurs ponctuels, non professionnels, la COBAS a mis en œuvre un seuil de gratuité de 75 € HT par année civile, qui permet de ne pas facturer les dépôts liés à une cause exceptionnelle (déménagement, décès...) ou intervenant qu'une seule fois dans l'année (taille d'une haie volumineuse, changement d'appareil électroménager ou literie...). L'ouverture d'un compte client est nécessaire pour pouvoir cumuler les tonnages déposés et bénéficier de la gratuité.